



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/04/71 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Direction des Affaires Scolaires et Périscolaires
SQ/FA/PJ/2023**

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « T'as pas d'humour » prévu le 12 avril 2023, destiné aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès, Romain Rolland et aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R 2122-3 (1°) du Code de la commande publique.

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite organiser un spectacle intitulé « T'as pas d'humour », destiné aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès et Romain Rolland, ainsi qu'aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de représentation.

Considérant que le projet de contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle susvisé proposé par l'Association Weyland & Compagnie répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « T'as pas d'humour » est conclu avec l'Association Weyland & Compagnie sise 19, rue du Ginglet – 95800 CERGY, en vue d'assurer deux représentations le 12 avril 2023 à 10h50 et à 14h, destinées aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès et Romain Rolland, ainsi qu'aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson. Le spectacle aura lieu à l'accueil de loisirs Irène Joliot-Curie sis 6, rue Danielle Casanova à Saint-Cyr-l'École.

Article 2 : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à l'Association Weyland & Compagnie la somme de 1 200 € (non assujettie à la TVA).

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget de l'exercice en cours, au chapitre 011, article 611.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le **11 AVR. 2023**

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : **11 AVR. 2023**
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : **11 AVR. 2023**



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé T'as pas d'humour, prévu le 12 avril 2023, destiné aux enfants âgés de 8 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs associés aux écoles Irène Joliot-Curie, Jean Jaurès, Romain Rolland et aux groupes scolaires Jacqueline de Romilly et Ernest Bizet/Jean d'Ormesson.

Date de transmission de l'acte : 11/04/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 11/04/2023

Numéro de l'acte : 2023-04-71 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230411-2023-04-71-AU

Date de décision : 11/04/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats